

Le Collège ouvrier en images

(pp. 3 et 4)

Tout le monde gagne

(p. 3)

Le discours du Trône et les ouvriers

(p. 4)



VOL. XXVIII — No 45

Montréal, 21 novembre 1952

Deux grèves se règlent

au profit des ouvriers -- a Québec et Sorel --

ARVIDA

LES OFFRES DE L'ALCAN SONT REJETEES

Lundi soir, le 17 novembre, les membres du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida remplissaient à pleine capacité la grande salle du sous-sol de l'Eglise Saint-Jacques d'Arvida pour entendre le rapport du comité de négociation.

Quoique plusieurs clauses de la convention relative aux questions de travail restent encore en suspens, les questions concernant les salaires et toutes autres questions monétaires des employés de l'Aluminium d'Arvida sont le point culminant sur lequel les négociateurs n'ont pu en venir à une entente.

La compagnie offre présentement pour le renouvellement de la convention collective de travail, deux propositions :

1.— Une augmentation générale de salaire de 5%, d'incorporer en taux horaire le boni de vie chère de \$2.00 actuellement payé plus un rajustement de salaire pour les gens de métier de 4 cents l'heure. Le taux de base serait donc porté à \$1.36 l'heure.

2.— La Compagnie offre une autre alternative soit une augmentation générale de 8 cents l'heure sur les taux de la convention et de garantir pour la durée de la convention le \$2.00 de boni de vie chère, que les employés reçoivent présentement. Elle offre aussi dans cette proposition d'accorder un rajustement de salaire de 4 cents l'heure pour les gens de métier.

Dans cette deuxième proposition, le taux de base serait de \$1.33 de l'heure plus un boni de vie chère de \$2.00 par semaine.

Dans les deux propositions de la compagnie, cette dernière veut enlever la clause de boni de vie chère.

Le président du Syndicat a fait part à l'assemblée que le comité exécutif recommandait de rejeter les offres de la compagnie comme insuffisante et de demander la conciliation.

Si les membres du Syndicat avaient accepté les propositions de la compagnie, ils auraient été sur un pied d'infériorité avec les ouvriers travaillant dans des industries semblables.

Les salaires hebdomadaires de base seraient portés à \$57.96 par semaine, alors que des industries d'exportation comme l'Aluminium Company, tels l'amiante, le nickel, paient des salaires de \$64.00 à \$66.00 par semaine.

La situation financière de la compagnie n'est pas un obstacle à ce qu'elle traite ses employés sur le même pied que les autres compagnies.

Les deux grèves, qui duraient depuis une quinzaine de jours dans l'industrie du vêtement à Québec et à Sorel, ont été réglées à la fin de la semaine dernière au cours de négociations qui ont eu lieu au bureau des conciliateurs du ministère du Travail à Québec, sous la présidence de MM. Noël Bérubé et Ubald Brunet.

L'entente, qui a été signée samedi après-midi, accorde aux employés de la Master Craft Uniform Co., à Québec, une augmentation de salaire totale de 14 cents de l'heure, et aux employés de la Sorel Clothing, de Sorel, une majoration de 11½ cents de l'heure. De plus, les grévistes ont obtenu le réembauchage des présidentes des deux syndicats, Mlles Irma Gagnon, de Québec, et Casaubon, de Sorel.

L'accord, en matière de salaires, est le suivant dans les détails. Les ouvriers de Master Craft Uniform obtiennent une augmentation de 9 cents de l'heure au moment du retour au travail et, sur ce 9 cents, 5 sont rétroactifs au 1er avril 1952. Une autre majoration de 5 cents sera accordée le 1er mai 1953. A Sorel, l'augmentation est de 11½ cents de l'heure, à la date de la reprise du travail et sera payé en deux versements, l'un immédiatement et l'autre avant le 25 décembre.

Sécurité

En outre, les deux contrats de travail comprennent une clause d'atelier fermé. Dans le cas de Sorel, où l'employeur avait entrepris des procédures judiciaires contre la Commission des Relations ouvrières dans le but de retarder l'émission d'un certificat de reconnaissance syndicale, celui-ci consent à retirer ces procédures et il y a eu accord pour que le certificat soit émis le plus tôt possible.

La grève à la Master Craft Uniform avait commencé le 30 octobre dernier et à la Sorel Uniform les ouvriers avaient quitté le travail le 3 novembre. Ce sont les confrères René Harmégnies, directeur général de l'Organisation à la C.T.C.C., et Amédée Daigle, qui ont assumé la direction de la grève à Québec. A Sorel, le confrère Léopold Turcotte en avait de son côté la responsabilité.

Les modalités de règlement de la grève ont été discutées dans la journée de samedi entre MM. René Harmégnies, Amédée Daigle, André Roy et Mlle Irma Gagnon, au nom des deux unités syndicales concernées et M. Maurice Pollack et son procureur, Me Sam Bard, au nom de Master Craft Uniform et de Sorel Clothing.

Les pourparlers, qui avaient commencé dans la première semaine de novembre, se sont poursuivis presque sans répit à venir jusqu'au règlement final. Les représentants de la C.T.C.C., MM. Harmégnies et Daigle, de la Fédération nationale du Vêtement, MM. Angelo Forte et Jean-Noël Godin, ainsi que les représentants des syndicats ont participé à ces délibérations.

Avant la fin de la grève, à Qué-

bec, un bon nombre d'ouvrières qui avaient été congédiées avant l'arrêt de travail ont appris avec une grande joie qu'elles toucheraient des allocations de chômage.

Fin d'un conflit

Ce règlement met fin à un conflit qui durait depuis de longs mois dans l'industrie du vêtement fin dans la province de Québec. En effet, au moment où la grève se déclarait à la Master Craft Uniform, on en arrivait à un règlement dans quatre autres ateliers en confection de la ville de Québec, soit les établissements Raoul Garneau, E.-T. Coulombe, Gardner Clothing et Samuel Dorfman. Cet accord est intervenu à la suite de laborieuses négociations après qu'un vote de grève eût été pris dans ces ateliers deux semaines plus tôt. Ce n'est que de justesse que l'on a pu éviter un arrêt généralisé de travail, grâce à des pourparlers de dernière heure qui eurent lieu entre les confrères Forte et Godin, de la Fédération nationale du Vêtement et l'Association patronale des Manufacturiers de Vêtements fins, représentées par M. J.-D. Laviolette, et les employeurs concernés. L'entente accordait aux ouvriers de ces quatre ateliers des augmentations de salaire de 11½ cents de l'heure distribués de la façon suivante : 5 cents rétroactifs au 1er avril 1952, 4 cents additionnels à compter de la signature des conventions collectives, plus exactement au 3 novembre, et 2 cents supplémentaires qui entrèrent en vigueur le 1er mai 1953.

Ces conventions collectives expireront le 30 juin dans tous les ateliers, sauf les entreprises de M. Maurice Pollack, Master Craft Uniform et Sorel Clothing, où les contrats se termineront le 23 juillet 1953.

A LA VICKERS

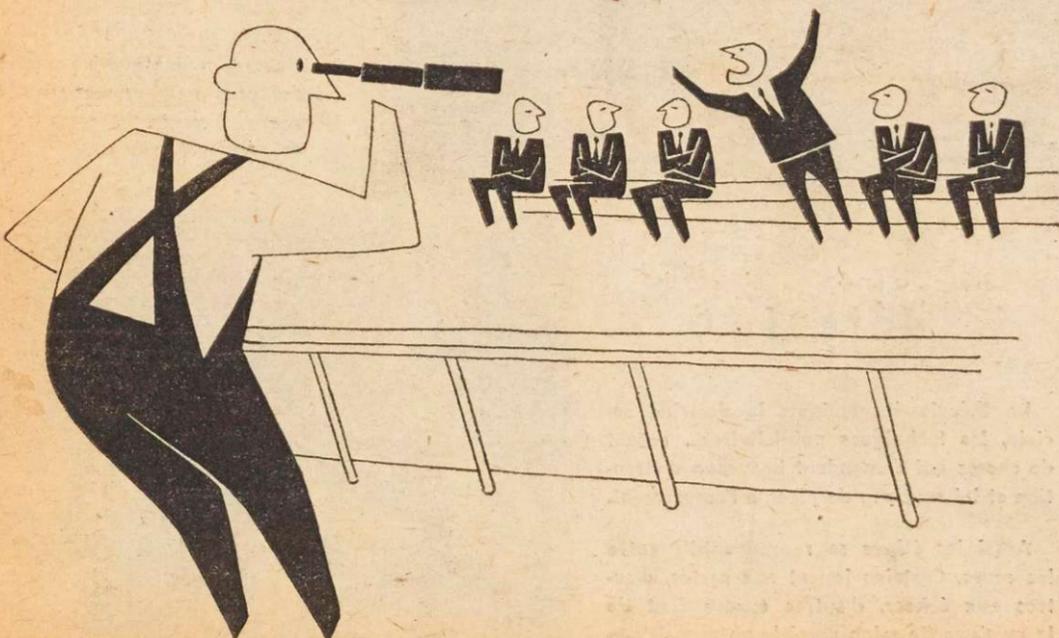
87% DES VOTEURS APPUIENT LE "CHECK OFF"

Les ouvriers des chantiers maritimes montréalais Canadian Vickers ont démontré de façon non équivoque que la longue grève récemment soutenue pendant dix semaines n'a fait qu'approfondir leurs convictions syndicales et leur attachement à l'Union de leur choix.

On se souvient qu'une clause du règlement qui a mis fin à la grève stipulait l'application de la retenue syndicale irrévocable pourvu que, au vote secret, cette mesure soit appuyée par au moins 55% des voteurs. Or, c'est par un vote de 87% que les ex-grévistes ont appuyé l'application du "check off", et cela en dépit des manœuvres injustifiables pour les faire voter au goût de la compagnie.

Tout d'abord, notons que la date du vote fut changée au dernier moment, à la demande de la compagnie, ce qui a réduit considérablement le nombre des voteurs. De plus, la compagnie avait chargé les contre-maîtres d'annoncer le vote par des affiches. On devine avec quel zèle ces derniers se sont acquittés de cette fonction...

(Suite à la page 3)



Par leur journal, les ouvriers "surveillent" la session provinciale. Lisez en page 4 la chronique d'André Roy.

MONTREAL

GERARD PICARD A L'A.P.I.

"Des relations ordonnées et harmonieuses entre associations patronales et syndicats de travailleurs peuvent contribuer pour beaucoup à l'établissement et au maintien de la paix industrielle, surtout lorsque ces associations et syndicats s'inspirent de la même philosophie sociale chrétienne et comprennent bien le milieu où s'exercent leurs activités professionnelles".

Au sujet du paternalisme, le conférencier a fait observer: "Le patronat, tout comme l'Etat d'ailleurs, doit réaliser que le paternalisme est une formule dépassée. Pendant longtemps, on a voulu en faire un substitut de la charité; il n'a été que le lincoln de la justice. Sous un autre angle, le paternalisme a été une sorte de "valet service" imposé à une clientèle qui l'a subi."

Le président général de la C.T.C.C. a cité des statistiques concernant les travailleurs et le patronat, tant au Canada que dans la province de Québec. Il y a environ quatre millions de salariés au Canada, et sur ce nombre environ un million font partie d'organisations syndicales de travailleurs.

Le conférencier en conclut que la très grande majorité des salariés doivent envisager leur avenir comme salariés, et que l'expansion du syndicalisme indique qu'ils comptent sur cette institution démocratique pour étudier, défendre et promouvoir leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux.

Les conventions collectives de travail et la législation sociale, d'après le conférencier, occupent une bonne partie du temps des associations patronales et des syndicats de travailleurs, mais ces groupements devront aussi se préoccuper davantage de la situation économique du pays, des industries et des entreprises, de même qu'ils devront étudier sérieusement les réformes qui s'imposent, dans notre société moderne, pour assurer à chacun l'exercice de ses droits sans perdre de vue le bien commun.

M. Picard a fait un certain nombre d'observations sur la législation actuelle, sur la nécessité d'un véritable Code du Travail et sur l'importance de la représentation des associations patronales et des syndicats de travailleurs sur les organismes chargés de l'application de la législation.

La conférence du président général de la C.T.C.C. a été suivie d'un forum. M. Picard a été présenté par M. Paul-H. Frigon, président général de l'A.P.I., et il a été remercié par M. Léonard Lauzon, président de la même association patronale.

L'assemblée était présidée par M. Aimé Laplante, président régional de l'A.P.I. M. Horace Leverture et M. l'abbé J.-M. Lafontaine assistaient comme invités.

Le Collège ouvrier en images

Absents de leurs centres syndicaux, les 32 élèves du collège ouvrier n'ont cependant pas abandonné le service de la classe ouvrière pendant le mois qu'ils passent à Québec. Au contraire. Le travail qu'ils accomplissent là, sous la direction de leurs professeurs, profitera grandement au mouvement ouvrier, dès qu'ils rentreront à l'ouvrage.

Pour renseigner les lecteurs sur ce travail et rappeler au souvenir des autres les trente-deux syndiqués qui se trouvent ainsi en "quarantaine éducative", votre journal vous présente aujourd'hui un reportage photographique sur la vie au Collège ouvrier. Si ce reportage donnait à d'autres l'envie de suivre les cours l'an prochain, nous n'en serions pas du tout fâchés...



Les cours

Ce sont les cours qui tiennent, naturellement, la plus grande place dans la vie du Collège. Ils réussissent tous les élèves plusieurs heures par jour dans la salle de cours située au sous-sol de l'immeuble. C'est un lieu tranquille où rien ne vient déranger le recueillement nécessaire. On peut juger, d'après la photo ci-dessus, de l'attention parfaite que fournissent les participants.

Après les cours (ci-contre) le professeur (en l'occurrence notre aumônier général) est toujours suivi par un groupe de questionneurs. Et la classe se poursuit dans le vestibule, aussi longtemps que les curiosités ne sont pas satisfaites...



De quoi ils parlent ici ?

De syndicalisme, figurez-vous !

C'est à croire que des militants ne peuvent parler de rien d'autre ! Ils ont eu des cours toute la journée, ils en auront encore tout à l'heure, pendant la soirée, et pourtant, le souper se passe à discuter de la prochaine Fédération des Produits chimiques, du rôle d'un Conseil central, du meilleur moyen de gagner une grève, etc... Ces gars-là ne perdent pas leur temps, même à table.



Les souvenirs

Et quand ils ont fini de discuter, ils racontent...

Les gars de l'amiante racontent la grève de l'amiante, les gars de chez Dupuis parlent de la grève chez Dupuis. Ils disent comme c'était dur, comme il a fallu tenir, ce qui s'est passé devant les tribunaux, etc. Ils comparent les mérites (?) respectifs de la Police provinciale et de la police municipale, la mentalité des "scabs" dans les grandes et les petites villes.

C'est le mouvement qui brasse ensemble toutes ses expériences; ce n'est pas moins profitable que les cours eux-mêmes...

Une seule

Sur trente-deux élèves au collège ouvrier, il n'y a qu'une seule femme. Au dire de tous, c'est une bonne élève, studieuse et appliquée. Elle non plus ne se plaint pas de ses compagnons d'études qui, paraît-il, sont polis, prévenants, secourables, etc.

Mais les promoteurs du collège souhaitent tout de même que les syndiquées s'inscrivent plus nombreuses au Collège dans les années à venir.



Détente

La théorie économique, la doctrine sociale, les techniques publicitaires... autant de choses qui demandent beaucoup d'attention et laissent peu de place à l'amusement.

Aussi les élèves se reprennent-ils entre les cours. Certains jouent aux cartes, d'autres aux échecs, d'autres encore font de la musique (le salon possède un magnifique piano). Sans compter la marche, le cinéma, le hockey (de spectateurs).



Avant la fin des cours au Collège ouvrier, Le Travail vous fournira encore des statistiques sur cette institution. Mais dès aujourd'hui, il est évident que le collège est un succès sur toute la ligne. Ceux même qui avaient craint la longueur de cette première session se rendent compte que, bien loin de s'ennuyer, les élèves y prennent un intérêt grandissant à mesure que le temps passe...

Statistiques du Collège ouvrier

Table with 2 columns: Statistic (e.g., Nombre d'élèves, Moyenne d'âge) and Value.

Table with 2 columns: Council Name (e.g., Conseil Central de Québec) and Value.

Table with 2 columns: Position (e.g., Aumôniers, Présidents de syndicats) and Value.

Table with 2 columns: Industry (e.g., Mines, Aluminium, Métallurgie) and Value.

Nouveau syndical

La majorité des employés des services électriques de Québec Power Co., qui appartenait depuis de longues années au local B-1106 de l'Union internationale des Electriciens, ont donné leur adhésion aux syndicats au cours d'une assemblée tenue, le 11 novembre dernier, à la centrale des syndicats, boulevard Charest.

Le nouveau groupement portera le nom de Syndicat national des Services électriques de Québec Power et, au cours de la réunion, il s'est choisi un bureau de direction. Il a également demandé l'émission d'un certificat de reconnaissance syndicale, demande qui sera transmise sous peu à la Commission de Relations ouvrières.

Le nouveau syndicat est formé des hommes de lignes, des préparés aux centrales de production et de distribution d'électricité ainsi que des employés des services de réparation.

Les employés de Québec Power Co. rejoignent ainsi leur camarade de Shipshaw, de l'île-Maligne et de Chute-à-Caron, qui sont groupés dans nos syndicats depuis plusieurs années déjà.

Journée d'études à Québec

Dimanche le 9 novembre, au secrétariat des Syndicats catholiques, 555 Boulevard Charest, Québec, les membres des comités exécutif et consultatif des Syndicats catholiques des Services Hospitaliers (section féminine) se réunissaient pour inaugurer leur première journée d'études.

M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier adjoint des Syndicats catholiques de Québec, fut l'animateur du forum. L'étude porta sur les différentes conventions collectives de travail, sur le comité paritaire et sur le comité mixte permanent.

La réunion, qui fut des plus intéressantes, débuta à 10 hres a.m., pour se terminer à 5 heures p.m.

Chacune de plus en plus, sent le besoin d'étudier davantage ces questions si importantes dans leurs prochaines assemblées mensuelles.

M. l'abbé Laberge a été chaleureusement remercié par Mlle Georgette Plante, membre du bureau de direction du Conseil central, et Mlle Laurette Bernatchez, présidente du Syndicat catholique des Services Hospitaliers (section féminine).

Toutes émettent le voeu que se renouvelle cette journée d'études au cours de l'hiver.

A la Vickers

(suite de la page 1)

Enfin, manœuvre inacceptable, des circulaires imprimées, en tout semblables à celles du "comité pour le retour au travail" qui complétaient pendant la grève, ont été distribuées le jour du vote, adjurant les ouvriers de ne pas autoriser la retenue syndicale "pour faire vivre les agents d'affaires du syndicat".

Heureusement les gars de la Vickers ont appris à bonne école le syndicalisme. En dépit de ces manoeuvres, 661 sur 757 ont voté pour la retenue, 31 seulement ont voté contre et 65 bulletins ont été annulés.

Mais il faut dire encore que des 65 bulletins annulés, 49 l'ont été parce que les voteurs avaient voté OUI deux fois, soit en anglais et en français, vu que le bulletin était bilingue.

Belle raison, en vérité, pour annuler un bulletin de vote!



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER. Administrateur: MARCEL ETHIER. Rédacteur en chef: ANDRE ROY. Publiée par ROGER MCGINNIS. Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal - FA. 3694. Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.

LE PROBLEME OUVRIER

Tout le monde gagne

A quoi? Au bingo, non. Au tirage, non. A la barbotte, encore moins. Mais à quoi, en bonne vérité? Tenez-vous bien. Aux réformes de structure.

Réformer, c'est changer quelque chose, c'est améliorer. Quand on parle de réformes de structure dans la question sociale, cela veut dire changer les méthodes de conduire une industrie, une entreprise, une manufacture. Est-ce que ça veut dire que le propriétaire ou les propriétaires ne sont plus les maîtres, non, l'industrie reste une entreprise privée.

Ce n'est pas une entreprise d'Etat, mais, et c'est ici qu'il faut bien faire attention, réformer les structures, ça veut dire que le propriétaire ou les propriétaires consulteront leurs ouvriers, leurs employés, les représentants de leurs ouvriers. Dans quelles questions? Sur quels points? Ex: sur les conditions de travail, sur la discipline, sur l'hygiène, sur l'organisation de la production, sur le meilleur outillage, ainsi de suite. Et on va plus loin encore, non seulement les ouvriers seront consultés, mais ceux-ci pourront délibérer, discuter et voter. Pourquoi? Parce que l'ouvrier sera considéré comme un associé, un compagnon. On ne regarde plus l'ouvrier comme une machine, un outil mais comme un être humain exactement comme celui qui possède l'argent, des capitaux. L'ouvrier est un être humain, il a des idées. L'ouvrier lui aussi peut avoir de l'ambition, il peut découvrir des moyens qui aideront à mieux produire. Et si on s'intéresse à connaître l'opinion de l'ouvrier, il prendra plus d'intérêt, il s'intéressera davantage à son travail et au travail de ses compagnons.

Tout ça, c'est bien beau, direz-vous, mais comment y arriver? D'abord en voulant sincèrement tant du côté du patron que du côté de l'ouvrier. Ensuite, direz-vous. En faisant des expériences, tranquillement, pas vite, comme dirait Séréphin. Ainsi petit à petit, en voyant les résultats, on pourrait devenir plus audacieux, plus braves. En réveillant l'intérêt des ouvriers, le patron s'habitue à compter avec ses ouvriers. On changera la mentalité. C'est la même chose lorsque le mari s'habitue à consulter sa femme, il y prend goût; il s'aperçoit qu'elle peut l'aider. Alors patrons et ouvriers s'habitueront à se parler, à discuter ensemble et même à décider ensemble. On se fera confiance mutuellement, et, avec la confiance des uns envers les autres, on arrive à des résultats épatants.

C'est comme ça que tout le monde gagne, ceux qui ont fourni le capital, et ceux qui mettent le travail. Comme vous voyez, c'est mieux que le bingo, le tirage ou la barbotte, pas de perdants, seulement des gagnants. Les chances sont égales. Le capital et le travail ont tout à y gagner. Vous le constaterez en lisant le No 77 de la lettre des Evêques sur le PROBLEME OUVRIER.

LA SESSION DE QUEBEC

Le discours du Trône et les ouvriers

Une résolution du dernier congrès recommandait que le Comité d'orientation politique fasse connaître de temps en temps aux syndicats affiliés les faits et gestes des hommes publics au moyen de communiqués. La formule est bonne, excellente. Et, à certaines occasions, lorsqu'il sera nécessaire de recourir aux mots d'ordre, il faudra l'utiliser.

Cependant, pour apprécier les événements politiques d'une manière générale, notre journal paraît être l'organe tout choisi. C'est pourquoi nous inaugurons cette semaine une chronique politique que nous voudrions hebdomadaire autant que possible. Dans cette chronique, il ne saurait être question de résumer tout ce qui se passera dans le domaine politique. Ce serait peine perdue. Il y a trop d'événements à signaler, trop de textes législatifs à analyser, trop d'interventions des hommes politiques à considérer.

Donc, la plupart du temps, il faudra que nous nous en tenions aux sujets qui touchent de près au mouvement syndical. De plus, lors qu'il reproduira des événements qui sortent de l'ordinaire, eh bien! tout le journal pourra et devra sembler-il, être mis à contribution.

Le but de cette chronique est donc de renseigner les travailleurs sur la vie politique, de juger les actions et les paroles des hommes politiques, tant dans le domaine fédéral que provincial et, enfin, de prévoir, si le paradoxe peut s'employer, les imprévus de la chose publique.

* * *

Assez de préambule! Mieux vaut passer à l'action. D'ailleurs, il y a quelque chose à dire cette semaine, puisque la première session de la 24e Législature de Québec s'est ouverte le 12 novembre.

Peu de travail sessionnel n'a encore été abattu jusqu'à aujourd'hui. On a entendu tout simplement la lecture du discours du Trône et un certain nombre de "bills" ou projets de loi — une vingtaine ont été distribués aux députés.

Le discours du Trône

Dans nos traditions parlementaires, le discours du Trône est un texte assez bref, rédigé en un style ampoulé, qui indique vaguement les projets législatifs du gouvernement.

Celui dont nous avons entendu la lecture mercredi dernier dans l'atmosphère de solennité habituelle, ne diffère nullement des autres. Par ailleurs, il ne paraît nullement indiquer une session bien tapageuse. Peu de projets de loi importants ne seront, semble-t-il, soumis à l'examen des députés. A toutes fins pratiques, de ce point de vue, la session provinciale s'annonce donc assez terne. Il n'est pas question, pour l'instant du moins, que le gouvernement modifie la législation du travail ou la législation sociale.

En effet, le discours du Trône ne consacre qu'un paragraphe au

problème des relations entre le capital et le travail. Et encore n'offre-t-il rien de bien transcendant. Après avoir signalé d'une allusion que "la classe agricole et la classe ouvrière seront l'objet d'une légitime sollicitude", le discours du Trône poursuit: "Nous considérons comme un impératif et pratique devoir une coopération juste et loyale entre le capital et le travail. L'employé et l'employeur ont tous deux des droits incontestables, mais tous deux doivent se souvenir qu'ils ont des droits non moins incontestables. L'accomplissement du devoir est toujours la meilleure garantie de l'exercice d'un droit".

A ce texte, il n'y a rien à redire. Il s'agit là de l'expression d'un principe d'ordre tellement général qu'on peut y souscrire de plein gré. Puisse, cependant, cette affirmation de principe assurer les travailleurs d'un meilleur respect et d'une protection plus efficace du droit d'association qui est, au premier chef, "un droit incontestable du travail" au vingtième siècle!

La confusion! Toujours la confusion!

Un autre paragraphe nous a frappé dans le message du gouvernement. On l'y retrouve invariablement à chaque session réédité dans des termes un peu différents. Voici son édition 1952:

"Le gouvernement est irrévocablement convaincu que le sens de la responsabilité personnelle est essentiel et que l'initiative individuelle, c'est-à-dire l'entreprise privée, est le système économique le mieux adapté à nos traditions, aux besoins de notre province, et le seul capable de garantir à notre jeunesse de fertiles et riches carrières..."

Responsabilité personnelle, initiative individuelle: fort bien! Et le syndicalisme, notre mouvement syndical tout particulièrement, ne cesse, tant par la doctrine qu'il prêche que par son action quotidienne, de lutter pour reconquérir cette large mesure de responsabilité que l'on a cherché, depuis l'avènement du monde industriel moderne, à ravir à une multitude de travailleurs qui sont devenus dépendants.

Et cette dépendance, d'où vient-elle, si ce n'est d'un système économique qu'on persiste à désigner sous le nom d'entreprise privée alors que, en réalité, il a privé de leur liberté et de leur responsabilité des millions et des millions d'individus, travailleurs de toutes catégories, pour les réduire dans un état de quasi-esclavage indigne d'un régime démocratique et social véritablement humain?

Cet emploi, à dessein, d'une expression fautive, qui ne vise qu'à maintenir la confusion dans les esprits, suffit à montrer que les pouvoirs politiques entendent bien

continuer à accrocher désespérément leur destin au système capitaliste moderne.

Mais, chose réconfortante, il convient de noter que ces déclarations de principes mal sonnantes trouvent de moins en moins d'adeptes dans notre société. Elles ne provoquent un peu partout que des haussements d'épaules désabusés.

La prochaine législation

Au chapitre de la législation, le gouvernement a fait distribuer une vingtaine de projets de loi dont la plupart sont d'importance plus que secondaire et un certain nombre d'intérêt strictement privé. Ce n'est pas le fait de changer la désignation des "cours de recorder" en "cours municipales" qui va révolutionner la province! Dans une chronique à venir, il serait peut-être amusant d'énumérer un certain nombre de ces "bills" qui reviennent d'année en année.

Parmi les projets de loi plus importants, signalons en particulier les bills numéro 8 et 9, le premier visant à établir un ministère du transport, et le second ayant pour but d'amender la Loi des véhicules moteurs. Plus importants que les autres, il ne faut pourtant pas s'attendre à ce que ces projets modifient énormément la législation actuelle en ces domaines. Il y aura lieu toutefois d'y revenir, parce que nos congrès ont déjà fait des recommandations sur le sujet.

* * *

En ce début de session, certains se demandent peut-être quelle figure les nouveaux députés, en particulier ceux de l'opposition libérale, ont fait jusqu'ici. Aucun n'a encore eu l'occasion de prendre part aux débats, puisque les deux premières séances d'une session de l'Assemblée législative, avec la lecture du discours du Trône et les allocutions traditionnelles de son proposeur et de son second, tiennent plus de la réunion mondaine et de la séance académique que des véritables délibérations parlementaires.

La reprise des séances, mardi, le 18 novembre, qui ouvrira le débat central sur la politique du gouvernement, permettra aux nouveaux députés de faire graduellement leurs preuves.

ANDRE ROY.

Ce 16 novembre 1952.

Brevets d'invention

MARQUES de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

Raym.-A. Robic - J.-Alf Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.
CHAMBRES SPACIEUSES
(près de la Centrale syndicale)
REPAS EXCELLENTS
Bières, vins, spiritueux

AMHERST et DEMONTIGNY
MONTREAL

Convention collective signée à la Biscuiterie Harnois, de Joliette

Une convention collective de travail a été signée, jeudi le 23 octobre 1952 entre la Biscuiterie Harnois de Joliette et le Syndicat Catholique affilié à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) qui groupe les quelque 80 employés masculins et féminins de cette importante industrie.

Fin d'un long conflit

Les représentants de la Cie et ceux du Syndicat discutaient depuis février dernier en vue d'en arriver au renouvellement de la convention collective de travail; c'était les plus longues et les plus difficiles pourparlers depuis que le Syndicat a été fondé il y aura dix ans prochainement. Tous les stages de la loi ont été utilisés, négociations, conciliation, arbitrage et finalement négociations post-arbitrales; il s'en est fallu de peu que les derniers pourparlers demeurent sans résultat. L'intervention de dernière heure du directeur du Service de Conciliation et d'arbitrage du ministère du Travail, Cyprien Miron, a évité un conflit certain. C'est à la suite d'un télégramme adressé à l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, que M. Miron avait été délégué pour intervenir.

Sentence arbitrale

Lorsque que M. Cyprien Miron convoqua les représentants de la Cie et ceux du Syndicat à son bureau à Montréal samedi le 18 octobre 1952, les parties avaient en mains une sentence arbitrale, rendue en date du 1er octobre et signée par l'honorable Juge René Lippé, Me Jean Fillion, C.R., arbitre patronal et Me Pierre Vadboncoeur, arbitre Syndical. Cette sentence a servi de base au règlement qui a amené la signature de la convention collective de travail.

Les termes de l'entente

La nouvelle convention collective, en plus des avantages déjà existants, comporte les améliorations suivantes:

1.— Une augmentation générale des salaires de .08 sous l'heure avec un effet rétroactif au 6 mai 1952, plus un certain nombre d'heures de travail qui reportent en pratique l'effet de la rétroactivité à la mi-avril. (Cette rétroactivité représente environ \$100.00 par employé).

2.— Certains rajustements de salaires de .03 à .05 sous l'heure.

3.— Un jour de congé chômé et payé additionnel qui porte à 5 le nombre total des jours chômés et payés.

4.— Deux semaines de vacances payées aux employés de 10 ans et plus de service.

5.— Une amélioration sensible à l'échelle d'apprentissage.

6.— Une clause qui prévoit un rajustement automatique des salaires à tous les 3 mois suivant les fluctuations de l'indice du coût de la vie, ce à compter du 1er janvier prochain. Ce rajustement sera calculé à raison de \$0.40 par semaine chaque fois que l'indice montera de 1 point en prenant comme base l'indice connu en octobre soit 186.6. L'indice variera également à la baisse de telle sorte que le niveau actuel des salaires n'en soit pas affecté.

La nouvelle convention collective signée jeudi dernier sera considérée comme entrée en vigueur le 1er mars 1952 et le demeurera jusqu'au 28 février 1954.

La semaine normale est actuellement de 54 heures et la sécurité syndicale est garantie par la Formule Rand.

Les signataires de l'entente ont été pour la Compagnie M. Honorius Harnois, gérant, et M. Alfred Savignac, comptable.

Pour le Syndicat, M. Jean Brousseau, président du Syndicat et M. Azellus Beaulieu, agent d'affaires, M. Jacques Archambault qui a agi comme conseiller technique du syndicat au cours des pourparlers, a signé comme témoin.

Petites ou grandes,
LE TRAVAIL
publie toutes les
nouvelles

Des excuses

Voici le texte d'une communication reçue hier pour publication:

"Les autorités de la maison Dupuis Frères, Limitée, dans un esprit de justice, désirent réparer le tort ou le préjudice qui a pu être causé à la réputation de M. Agenor Fournier, domicilié à 1822 est, rue Sherbrooke, Montréal, à la suite des procédures judiciaires intentées dans la cause Cour supérieure, Montréal, numéro 316120.

"M. Agenor Fournier, qui est un client assidu de la maison Dupuis Frères depuis plusieurs années, fut victime d'une mé-

prise au cours d'une manifestation qui eut lieu le 10 mai 1952, dans le magasin.

"Les allégations concernant M. Agenor Fournier, contenues dans l'action en dommages et requête pour injonction intermédiaire et interlocutoire, sont donc non fondées et les autorités de la maison Dupuis Frères, Limitée, prient M. Agenor Fournier d'accepter leurs excuses pour les ennuis qui lui ont été causés dans la période de tension durant laquelle ce fâcheux incident s'est produit".

DUPUIS FRERES, LIMITEE
La secrétaire,
Jeannette PERRAS.

Advertisement for 'EXPORT' cigarettes, featuring a woman's face and the text 'LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA'.

Advertisement for 'de KUYPER Blended GIN', featuring an anchor logo and the text 'LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE'.

Advertisement for 'MARION & MARION' patent services, located at 1510, rue Drummond, Montreal.

Advertisement for 'HOTEL LAFAYETTE', featuring amenities like 'CHAMBRES SPACIEUSES' and 'REPAS EXCELLENTS'.

Advertisement for 'Dupuis Frères' located at 'Plateau 5151', featuring the text 'Achète bien qui achète chez'.